



BRÈVES ÉCONOMIQUES

DE SUISSE ET DU LIECHTENSTEIN

UNE PUBLICATION DU SERVICE ÉCONOMIQUE

DE BERNE

N° 18 – 25 Juin 2021

Faits marquants

Assouplissement des restrictions économiques et sociales :

Le Conseil fédéral a annoncé le 23 juin un assouplissement des restrictions économiques et sociales à partir du 26 juin :

1/ Restaurants : levée de la limitation du nombre de personnes par table dans les restaurants et les bars. L'obligation de porter un masque à l'extérieur sera supprimée mais il sera exigé de rester assis et d'enregistrer ses coordonnées à l'intérieur ;

2/ Télétravail : levée de l'obligation de télétravail, y compris pour les entreprises qui ne réaliseraient pas de dépistages réguliers pour les employés. Le télétravail reste néanmoins recommandé par les autorités fédérales ;

3/ Port du masque : levée de l'obligation du port du masque à l'extérieur, dans les lycées et sur le lieu de travail (le choix du port du masque restera à la discrétion de l'employeur). Le port du masque reste obligatoire si les employés ne peuvent pas respecter la distanciation physique avec les clients, comme dans les commerces ou les restaurants ;

4/ Discothèques : réouverture des discothèques et des salles de danses. L'accès sera limité aux personnes présentant un certificat Covid mais aucune restriction n'est prévue ;

5/ Manifestations publiques : (i) levée totale des restrictions d'accueil pour les manifestations requérant un certificat Covid (comme des festivals ou des rencontres sportives) ; (ii) limitation d'accueil pour les manifestations publiques, qui ne requièrent pas un certificat Covid (comme un cinéma, un théâtre ou un complexe sportif), la capacité étant limitée à 1000 personnes si les participants sont assis contre 250 personnes à l'extérieur et 500 personnes à l'intérieur (avec une capacité maximum allant jusqu'au deux tiers) s'ils peuvent se déplacer (comme un mariage ou un concert sans places assises) ;

6/ Entrée sur le territoire suisse : levée de l'obligation de quarantaine pour les voyageurs de l'espace Schengen et levée de l'interdiction d'entrée sur le territoire suisse pour les voyageurs de pays tiers s'ils sont vaccinés. Les personnes vaccinées ou guéries de la Covid-19 provenant d'un pays ou d'une zone dans lesquels circulent des variants du virus préoccupants pour la Suisse (au 25/06, l'Afrique du Sud, le Brésil, le Canada, l'Inde, le Népal et le Royaume-Uni sont concernés) pourront entrer en Suisse sans obligation de test ni de quarantaine ;

7/ Établissements sportifs et de loisirs : levée de la limitation de capacité d'accueil pour les magasins et les établissements de sport et de loisirs. Les parcs aquatiques sont également autorisés à rouvrir ;

8/ Activités sportives et culturelles : levée des restrictions pour les activités sportives ou culturelles aussi bien à l'intérieur qu'en extérieur ;

9/ Enseignement supérieur : levée des restrictions pour les établissements de l'enseignement supérieur, y compris l'obligation de réaliser des dépistages réguliers.

LES CHIFFRES À RETENIR

	Au 25/06	Var. vs 18/06
EUR/CHF	1,0961	+0,3%
USD/CHF	0,9181	-0,04%
SMI	11 974,58	-0,5%
Taux 10a	-0,18	+1pb

Covid-19

Situation sanitaire, le 25 juin à 13h :

	Cas confirmés source OFSP	Décès source OFSP
Vendredi 25 juin	702 507	10 343
Jeudi 24 juin	702 398	10 341
Mercredi 23 juin	702 278	10 331
Mardi 22 juin	702 124	10 329

Organisations internationales : Dans son rapport sur la Suisse au titre de l'article IV, le Fonds monétaire international (FMI) a souligné la bonne résilience économique du pays face à la crise du Covid-19, notamment grâce à une situation solide des finances publiques et privées en amont de la crise, la présence d'une industrie d'exportation compétitive, un secteur financier important, un système de santé efficace et la mise en place de mesures d'endiguement ciblées. Pour mémoire, le PIB suisse en 2020 a reculé de 3% contre 6,8% dans la zone euro. Par ailleurs, le FMI a recommandé à la Suisse de préparer sa transition vers une économie verte et digitale.

Assurance-chômage : Le 23 juin, le Conseil fédéral a décidé de prolonger la procédure simplifiée pour l'indemnité en cas de chômage partiel, qui vise à alléger les formalités administratives incombant aux entreprises, jusqu'au 30 septembre 2021. La durée maximale de l'indemnisation a également été relevée à 24 mois (au lieu de 18 mois aujourd'hui) et sera applicable jusqu'au 28 février 2022. Un délai d'attente d'un jour sera à nouveau instauré pour le versement des indemnités alors qu'il avait été supprimé depuis avril 2021. Ces modifications entreront en vigueur le 1er juillet 2021.

Tests : Le 18 juin, l'autorité sanitaire américaine, la FDA, a homologué un test PCR de l'entreprise pharmaceutique suisse Roche qui délivre un résultat en 20 minutes. Le groupe a déclaré que le test sera également disponible sur les marchés qui acceptent le marquage CE.

Autotests : Le 23 juin, le Conseil fédéral a annoncé que les cinq autotests gratuits par mois et par personne pour les personnes assurées à l'assurance-maladie obligatoire (Lamal) seront réservés aux personnes non vaccinées ou non guéries de la Covid-19 et ne seront disponibles qu'en pharmacie à partir du 26 juin. Par ailleurs, il sera possible d'obtenir des autotests dans les drogueries et les commerces de détail.

Economie

Accès au marché Suisse : Le Conseil fédéral a publié un rapport sur les conditions d'accès au marché entre la Suisse et certains pays limitrophes, soit la France, l'Allemagne et l'Italie. Plusieurs entreprises de ces pays ont été interrogées et ont relevé des difficultés : 1/ une préférence est en générale accordée aux fournisseurs locaux lors d'appels d'offres publics ; 2/ la non-reconnaissance de certaines formations des pays limitrophes ; 3/ l'ampleur des contrôles des conditions salariales par les partenaires sociaux sur les prestataires étrangers de services de courte durée, et l'aspect disproportionné de certaines amendes infligées à l'occasion de ces contrôles ; 4/ l'application de certaines mesures d'accompagnement suisses qui encadrent l'accord UE-Suisse de libre circulation des personnes (l'obligation d'annoncer 8 jours avant la fourniture d'un service en Suisse ; des délais trop importants afin d'obtenir la libération de la caution obligatoire demandée par les partenaires sociaux aux entreprises UE/AELE lors d'une prestation de services de courte durée).

Inflation : Entre octobre 2020 et avril 2021, l'indice des prix de la construction a augmenté de 1,4%.

Travailleurs frontaliers : Selon l'Office fédérale des statistiques (OFS), 343 000 frontaliers travaillaient en Suisse à la fin 2020, contre 140 000 en 1996, et environ 55% d'entre eux résidaient en France.

Comptes externes : La balance des transactions courantes de la Suisse a enregistré une hausse de 6 Mds CHF au premier trimestre 2021 en glissement annuel, pour un excédent total de 16 Mds CHF. Par ailleurs, la position extérieure nette de la Suisse (soit la différence entre les stocks d'actifs à l'étranger et les stocks de passifs envers l'étranger du pays) s'est inscrite à 761 Mds CHF (représentant 107% du PIB suisse) au premier trimestre 2021, soit une progression de 100 Mds CHF en glissement trimestriel.

Secteur financier

Monnaie d'Etat numérique de banque centrale : L'Association des banquiers suisses a indiqué être favorable au développement d'une monnaie suisse d'Etat numérique (*Central Bank Digital Currency - CBDC*). L'association considère que cet instrument faciliterait, entre autres, le négoce et la gestion des valeurs mobilières. Pour mémoire, la Banque nationale suisse (BNS) n'envisage pas de développer une monnaie d'Etat numérique grand public, en raison de l'absence d'avantages identifiés pour le grand public et du risque que présenterait un tel projet pour la politique monétaire et la stabilité financière. La BNS s'est cependant associée début juin aux travaux d'une devise numérique restreinte au marché interbancaire et au règlement de titres (*Wholesale CBDC*), de la Banque de France et de la Banque des Règlements internationaux (BRI). Les entreprises suisses Crédit Suisse, SIX Digital et UBS participent également à ces travaux.

Cryptoactifs : Le 21 juin, la filiale suisse de la banque espagnole BBVA a lancé un service de négoce de bitcoins pour permettre à ses clients de surveiller l'évolution de leurs actifs numériques et traditionnels dans un même portefeuille d'investissement. Ce service est limité à la Suisse car elle « dispose d'un écosystème où la réglementation est claire et l'adoption de ces actifs numériques généralisée », selon BBVA Suisse.

Gestion d'actifs : La société grecque Athex, dépositaire central de titres grecs, a transféré la gestion de l'ensemble de ses actifs internationaux en dépôt au groupe financier zurichois SIX.

Immobilier : Selon la Banque nationale suisse (BNS), le nombre total de prêts hypothécaires contractés en Suisse au premier trimestre 2021 a augmenté de 18% en glissement annuel.

Moyens de paiement : Selon une enquête de la Banque nationale suisse (BNS), la carte de débit est devenue le principal moyen de paiement de la population suisse, représentant 33% des paiements non récurrents (en termes de montants) en 2020, contre 29% lors de la dernière enquête de la BNS en 2017. Elle devance ainsi la monnaie fiduciaire qui représentaient 24% des paiements non récurrents en 2020, contre 45% en 2017.

Secteurs non financiers

Transport ferroviaire : Le Conseil fédéral a communiqué sa décision de déléguer à nouveau l'ensemble du réseau ferroviaire suisse aux CFF (Chemins de fer fédéraux) à l'occasion du renouvellement de la concession de transport grandes lignes en 2029. Concernant le transport ferroviaire régional de voyageurs, les concessions continueront à être adjudgées directement à des entreprises de transport sans passer par des appels d'offres.

Environnement : La Suisse a signé deux accords pour la protection du climat, respectivement avec le Sénégal et la Vanuatu. Ces accords ont pour objectif de permettre à la Suisse de compenser ses émissions de CO2 en réalisant des projets de protection dans les deux pays. Pour mémoire, la Suisse a déjà signé des accords similaires avec le Pérou (octobre 2020) et le Ghana (novembre 2020).

Commerce de détail : La filiale suisse de la Fnac va ouvrir 23 espaces de vente supplémentaires d'ici 2022 dans les grands magasins suisses Manor, dont 13 espaces en Suisse alémanique et au Tessin.

La direction générale du Trésor est présente dans plus de 100 pays à travers ses Services économiques.
Pour en savoir plus sur ses missions et ses implantations : www.tresor.economie.gouv.fr/tresor-international



Responsable de la publication : Christian GIANELLA
Rédacteurs : Mathilde HEITZ, Antoine BOCOgnANO, Yann RIEGEL

Pour s'abonner : berne@dgtresor.gouv.fr

Clause de non-responsabilité : le service économique s'efforce de diffuser des informations exactes et à jour, et corrigera, dans la mesure du possible, les erreurs qui lui seront signalées. Toutefois, il ne peut en aucun cas être tenu responsable de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans cette publication.